

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



**MILIZAC
GUIPRONVEL**

PLAN COMMUNAL DE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE

VERSION AU 28/11/22



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



**MILIZAC
GUIPRONVEL**

PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

CADRAGE GENERAL DU CONTEXTE



La situation actuelle au plan écologique:

Le dernier rapport du GIEC publié le 28 février 2022 préconise à la fois de réduire la demande énergétique (lutte contre les déperditions thermiques, modération des consommations) et de limiter notre dépendance aux énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables. L'été 2022 a accentué la prise de conscience que nous devons accélérer nos transitions écologiques.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



La production d'énergie renouvelable:

A partir de 2013, la commune a investi dans la production solaire en intégrant au projet de salle des sports du Garo 432 m² de panneaux solaires photovoltaïques en maîtrise d'ouvrage communale. Cet équipement a été inauguré en 2015, quelques semaines avant la COP 21 (production de 80 000 kwh/an).



Alors que l'orientation de la salle Guy Magueur nous a conduit à ne pas y implanter de panneaux solaires (chantier de rénovation thermique en cours), le programme de rénovation thermique de la salle omnisports du Ponant, qui succèdera en 2023 à la rénovation thermique de la salle G. Magueur, intègre l'installation de panneaux photovoltaïques sur 655 m² (106 606 kWh/an).

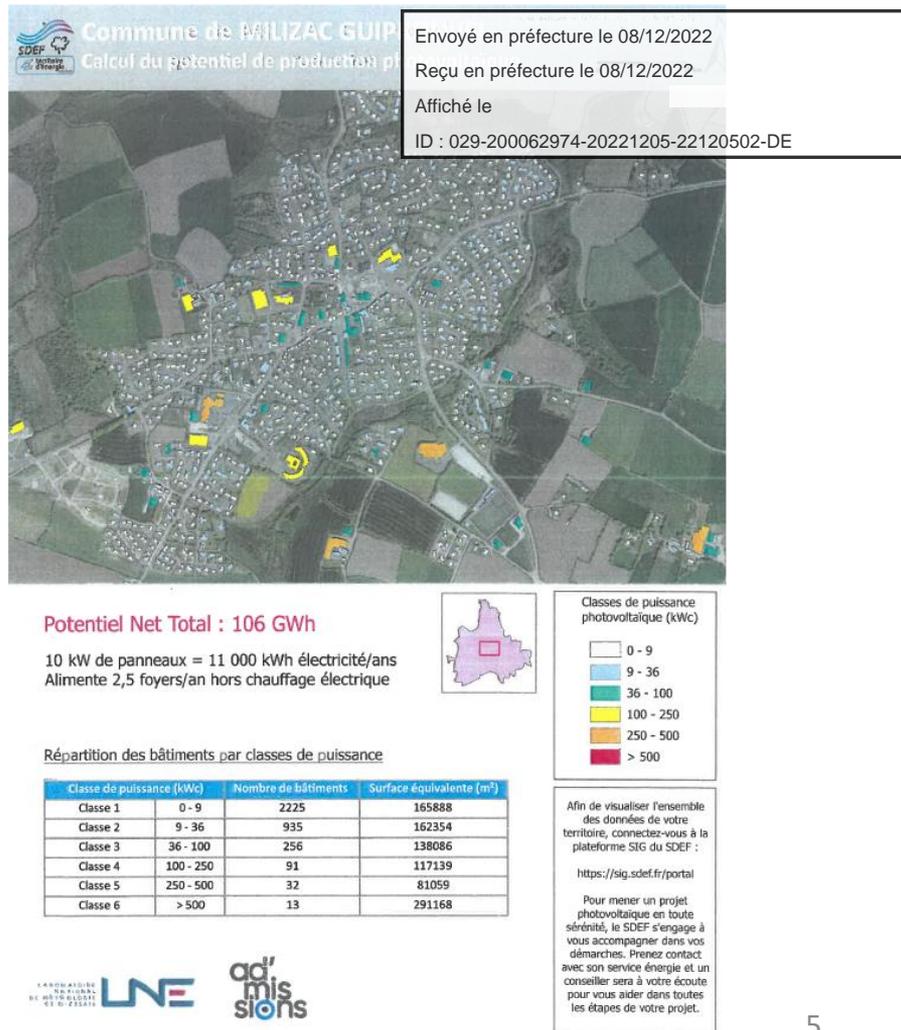
Plus globalement, il s'agira à court ou moyen terme de conduire une étude de faisabilité sur chaque équipement (ex: faisabilité de l'installation de panneaux solaires sur le centre Ar Stivell, sur la salle Toul an Dour ...) en lien avec l'optimisation thermique de ceux-ci (isolation, rénovation des chaufferies, centrale d'air/VMC ...). La mobilisation du « Fonds vert » de 1,5 Md€, annoncé par l'Etat pour 2023, sera étudiée.

Des rapprochements/synergies pourront être recherchés avec Pays d'Iroise Communauté qui développe également des programmes de photovoltaïque sur certains bâtiments (170 000 Kwh/an au siège) et les stations d'épuration (450 000 Kwh/an) et/ou avec le SDEF (étude de faisabilité en cours pour la création d'un parc éolien).

La production d'énergie renouvelable:

Plus globalement, il s'agira à court ou moyen terme de conduire une étude de faisabilité sur chaque équipement municipal (ex: faisabilité de l'installation de panneaux solaires sur le centre Ar Stivell, sur la salle Toul an Dour ...) en lien avec l'optimisation thermique de ceux-ci (isolation, rénovation des chaufferies, centrale d'air/VMC ...). La mobilisation du « Fonds vert » de 1,5 Md€, annoncé par l'Etat pour 2023, sera étudiée.

Des rapprochements/synergies pourront être recherchés avec Pays d'Iroise Communauté qui développe également des programmes de photovoltaïque sur certains bâtiments (170 000 Kwh/an au siège) et les stations d'épuration (450 000 Kwh/an) et/ou avec le SDEF (calcul du potentiel de production photovoltaïque ci-joint et étude de faisabilité en cours pour la création d'un parc éolien).



La situation actuelle au plan financier:

Avec une augmentation entre 2022 et 2023 de + 217 % du prix de l'approvisionnement en électricité et de + 385 % en gaz, le SDEF estimait fin septembre que la commune devra déboursier +340 815 € à consommations constantes d'énergie en 2023 (source: résultats de la consultation réalisée par le groupement de commande conduit par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère pour le compte des collectivités finistériennes). Une situation comparable à la plupart des communes du département qui s'alarment de l'impact sur leurs finances.

Dans cette projection, c'est donc environ un surcoût de 9 % de nos recettes réelles de fonctionnement (impôts et dotations) qui devront être consacrées principalement à éclairer et chauffer nos bâtiments si nous ne modérons pas nos consommations.

En effet, alors que les particuliers bénéficieront d'un bouclier tarifaire, la situation financière de l'Etat devait initialement le contraindre à aider quasi-exclusivement les plus petites collectivités (moins de 10 agents et 2 M d'€ de budget) ou celles dont les finances sont considérées comme fragiles, notamment au regard de leur épargne. Cependant, compte-tenu notamment des risques de retombées sur les investissements publics, finalement le dispositif de la loi de finances, en cours de finalisation, devrait être plus protecteur et intégrer un amortisseur y compris pour notre commune.

Quoi qu'il en soit, dans le même temps, les particuliers subiront également une augmentation de leurs factures. L'augmentation par la commune des taux d'imposition doit donc être évitée, tant que les finances communales pourront supporter ce choc financier. Le recours à l'endettement n'est pas envisageable pour faire face à ce surcoût dont le caractère récurrent ou durable est probable.

Il faudra donc:

- Engager des investissements en lien avec la transition écologique (ex: rénovation thermique, autoconsommation et/ou revente);
- Faire l'effort de modérer nos consommations quotidiennes d'énergie;
- Réfléchir à différer certains projets d'investissements.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

de + 385 % en gaz, le SDEF
nergie en 2023 (source: résultats de

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Extrait du bilan énergie au 31/12/21 d'Ener'gence pour la commune de Milizac-Guipronvel:

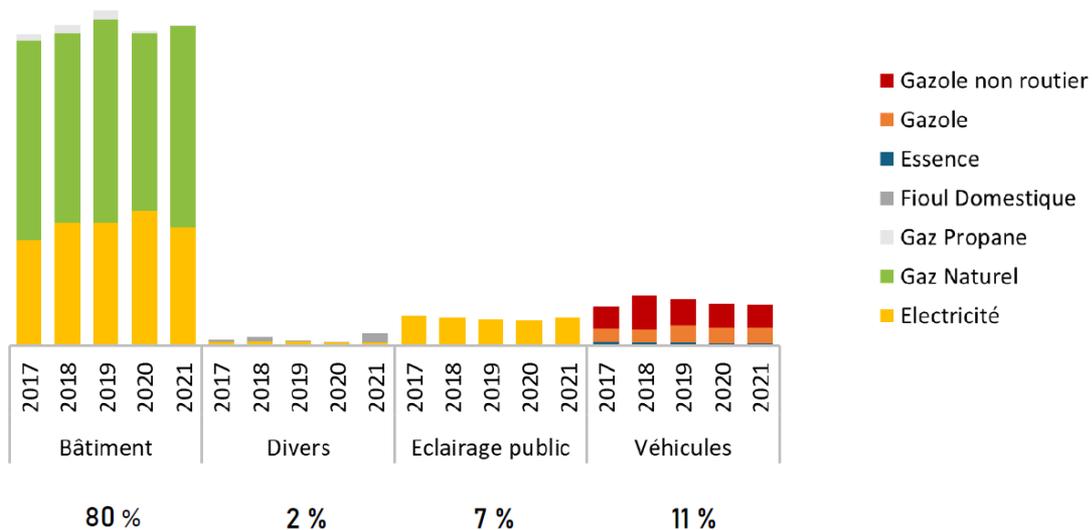
Avec 16 320 m² de bâtiments, ceux-ci représentent 80 % de nos consommations d'énergie.

Le plan de sobriété communal doit donc prioriser les actions sur le patrimoine bâti, sans négliger pour autant l'impact des véhicules et de l'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
 Reçu en préfecture le 08/12/2022
 Affiché le
 ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



CONSOMMATIONS D'ENERGIE (kWh) PAR SECTEUR ET PAR ENERGIE



Extrait du bilan énergie au 31/12/21 d'Energence pour la commune de Milizac-Guipronvel:

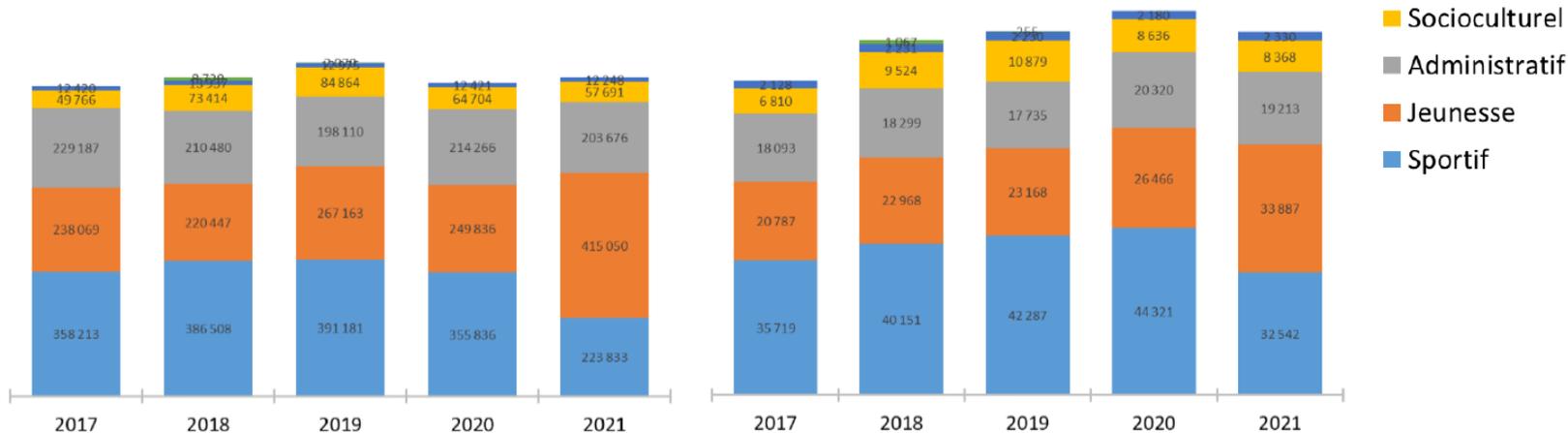
Alors que la croissance de nos consommations est relativement maîtrisée, avec une diminution ponctuelle durant la pandémie (période de confinements et déconfinements progressifs), le coût avait déjà tendance à augmenter avant 2022.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
 Reçu en préfecture le 08/12/2022
 Affiché le
 ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

BILAN ENERGIE
 MILIZAC-GUIPRONVEL



CONSOMMATIONS D'ENERGIE (kWh) PAR SOUS-SECTEUR DANS LE BATIMENT

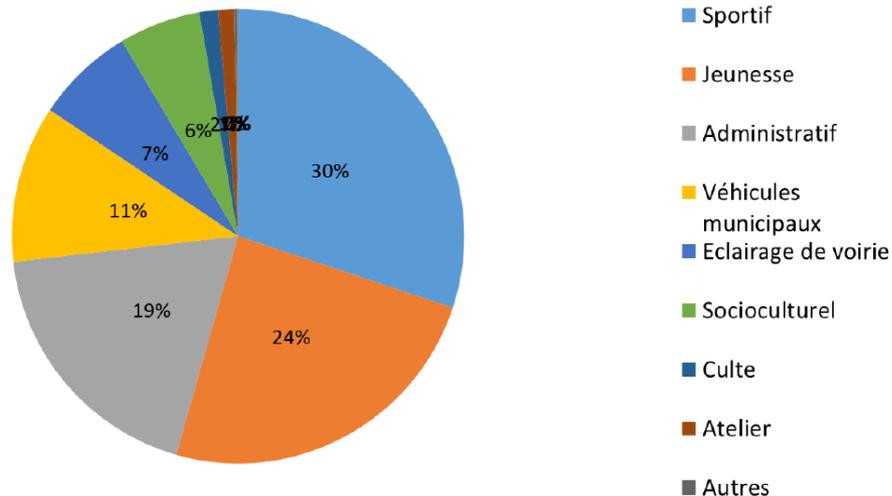


Extrait du bilan énergie au 31/12/21 d'Énergie pour la commune de Milizac-Guipronvel:
La ventilation de nos consommations par secteurs d'activité apporte une vision synthétique.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (kWh) PAR SOUS-SECTEUR 2018-2021



- Le secteur sportif est le plus énergivore (30%), puis en second le secteur jeunesse (24%) et enfin le secteur administratif (19%)

-Viennent ensuite les véhicules municipaux (11%) et l'éclairage public (7%)

Énergie

Extrait du bilan énergie au 31/12/21 d'Énergie pour la commune de Milizac-Guipronvel:

La répartition par équipement permet d'identifier les bâtiments énergétivores. Parmi ceux-ci le groupe scolaire d'Énergie intègre la maison de l'enfance, représente 45 % de nos consommations du bâti (415 050 kWh sur 912 498 kWh). L'obligation posée par le protocole sanitaire Covid d'aérer 10 min toutes les heures explique partiellement ce résultat en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

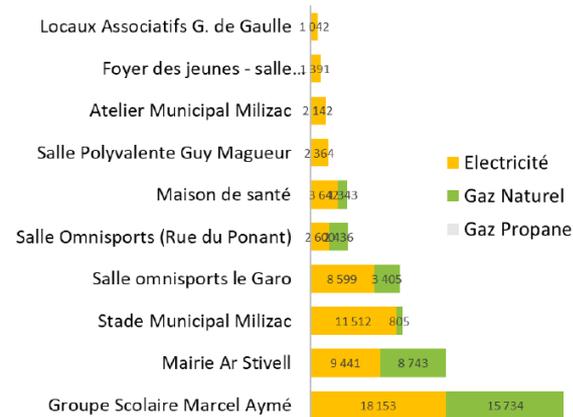
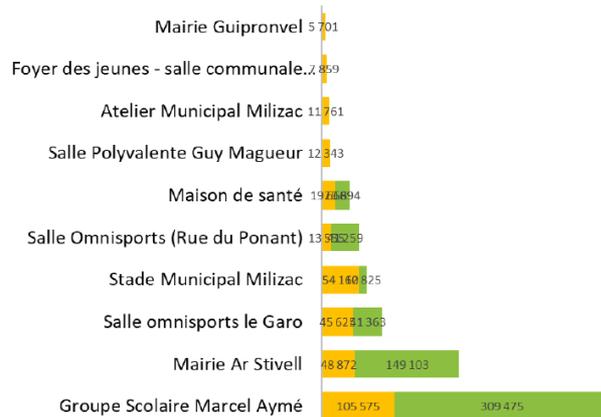
Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



CONSOMMATIONS (kWh) ET DEPENSES (€) DES 10^{ERS} EQUIPEMENTS



Cependant, même si l'épidémie Covid n'est pas terminée, l'obligation d'« aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. » est désormais suspendue du fait du passage en « niveau socle ».

« Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. »
<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>



Il n'y a donc plus actuellement de contradiction entre la lutte contre les déperditions thermiques et le respect du protocole sanitaire.

	COU NIVEAU 1
Doctrine d'accueil	Envoyé en préfecture le 08/12/2022 Reçu en préfecture le 08/12/2022 Affiché le ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE • Cours en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée
Protocole sanitaire	• Cours en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

ORIENTATIONS TECHNIQUES
(DECLINAISON LOCALE DES PRECONISATIONS DE L'AMF)



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



MILIZAC
GUIPRONVEL

La situation à Milizac-Guipronvel illustre un problème national qui vient d'aboutir à un ensemble de prévisions (document de l'AMF (Cf p 36 et suivantes du plan gouvernemental):

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
 Reçu en préfecture le 08/12/2022
 Affiché le
 ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

L'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France, en partenariat avec la Banque des territoires et Amorce, publient un guide de 10 actions de sobriété, applicables dès cet hiver.



PLAN D'URGENCE SOBRIETE

10 ACTIONS POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS

À PASSER L'HIVER

ET AUTRES PISTES DE TRAVAIL

SOMMAIRE

LES 10 ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	5
ACTION 1 : ÉTABLIR UNE ESTIMATION GLOBALE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES BATIMENTS ET SERVICES POUR CIBLER LES PRIORITÉS	6
ACTION 2 : MOBILISER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ.....	7
ACTION 3 : INSTALLER DES DISPOSITIFS DE REGULATION DES TEMPERATURES DANS LES BATIMENTS ET VERIFIER LEUR BON FONCTIONNEMENT	7
ACTION 4 : REGULER A 19°C LES BATIMENTS PUBLICS OCCUPES ET EN « HORS-GEL » LES BATIMENTS INOCCUPES.....	8
ACTION 5 : REDUIRE L'INTENSITE ET LES PLAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	9
ACTION 6 : FORMER LES AGENTS A L'ÉCOCONDUITE ET OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ...	10
ACTION 7 : COUPER L'EAU CHAUDE SANITAIRE.....	11
ACTION 8 : REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE.....	12
ACTION 9 : INTERDIRE L'USAGE D'APPAREILS ELECTRIQUES	12
ACTION 10 : ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE DES MONUMENTS ET LES ENSEIGNES LUMINEUSES ...	12
RESTITUTION DES 100 AUTRES PISTES DE TRAVAIL EVOQUEES	13
SECTEUR 1 : PATRIMOINE.....	13
SECTEUR 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC	18
SECTEUR 3 : MOBILITE	19
SECTEUR 4 : SERVICES PUBLICS.....	21

La déclinaison de ces recommandations, bâtiment par bâtiment

A partir de ces recommandations et pistes de réflexions nationales, il convient de les décliner et faire nos choix municipaux, bâtiment par bâtiment.

Il s'agit ainsi de concilier notre volonté de maintien du service public avec cet impératif de sobriété énergétique. Si collectivement nous réalisons des efforts conséquents, nous réussirons à éviter de modifier les jours et/ou horaires de fermeture de certains équipements.

Les tableaux suivants indiquent:

- les recommandations de l'AMF (colonne de gauche);
- les décisions communales envisagées (colonne de droite).



Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMENT PASSER L'HIVER POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS

APPLICABLES DÈS MAINTENANT
EFFICACES DÈS CET HIVER

IDENTIFIER ET CIBLER
LES BÂTIMENTS INEFFICACES
à partir de factures ou d'estimations

MOBILISATION  FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	RÉGULATION  VERIFIER LES SYSTEMES DE REGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C  RESPECTER LE CODE DE L'ENERGIE ET REGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE  ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE  FORMER LES AGENTS À L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE  COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BÂTIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON  REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS  INTERDIRE L'USAGE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS  ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

ACTIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AVANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCÉ LE 30 AOÛT 2022

Action 1 : Etablir une estimation globale des consommations d'énergie des bâtiments et services pour cibler les projets (préconisation de l'AMF)

Compiler les factures sur la saison de chauffe 2020/2021 de gaz, d'électricité et d'eau par bâtiment et les comparer aux valeurs de référence par type de bâtiment pour identifier les bâtiments les plus consommateurs en énergie et en eau.

Repérer les fuites d'eau en cas de consommations anormales
Ajuster les programmations (gaz, électricité)

Suivre les dérives éventuelles des consommations par la mise en place d'un suivi mois par mois

Déployer un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments et télévisées des chaufferies

Analyser les talons de consommation électriques

Analyser les profils quotidiens de consommation pour cibler les fermetures ponctuelles des bâtiments selon l'utilisation

Vérifier les besoins en puissance électriques des bâtiments et ajuster les abonnements

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

La commune adhère à Ener'gence depuis 2002 et bénéficie donc d'un conseil en économie partagé qui comprend un diagnostic annuel assorti de préconisations.

Cette collaboration a déjà permis :

- d'identifier les bâtiments les plus énergivores au vu des factures
- d'ajuster des puissances d'abonnement (puissance)
- d'engager des travaux d'isolation (ex: au-dessus de la scène Ar Stivell)

A partir du rapport 2021, nous disposons des éléments pour fonder nos décisions. L'action N°1 est donc déjà réalisée au moins partiellement.

A l'échelle de la commune, se doter d'un logiciel de suivi des consommations, parallèlement aux outils dont dispose Ener'gence, n'apparaît pas pertinent.

L'appropriation des éco-gestes par tous les utilisateurs tels que le signalement de toute fuite, dont les chasses d'eau, mérite d'être renforcé (ne pas attendre que les services techniques découvrent le dysfonctionnement).

Action 2: Mobiliser les agents de la collectivité

Présenter aux agents le contexte énergétique, les impacts sur le budget de la collectivité et les mesures de sobriété

Organiser des réunions de cocréations intra ou interservices pour proposer des actions rapides visant à réduire les consommations de chaque site (diag., point budgétaire, plan d'actions,...)

Nommer un responsable « sobriété » par bâtiment pour relayer et diffuser les bonnes pratiques

Former les agents de maintenance ou techniciens pour veiller à la bonne application des mesures et répondre à leurs éventuelles questions

Embauche mutualisée (ou mise à disposition partielle) d'un agent économe de flux (étude des consommations des bâtiments et équipements, vérification des réglages de programmations chauffage/éclairage public, proposition de pistes d'économie)

Rechercher et supprimer les fuites d'air de l'enveloppe des bâtiments par des interventions ponctuelles (inspection visuelle, test d'étanchéité)

- Remplacer les joints de portes et de menuiseries (ex Chevilly-Larue (94))
- Obturer les entrées d'air indésirables en façade

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Ce document de travail pourra être présenté aux agents lors des réunions de service (voir la conclusion provisoire en fin de diaporama).

Afficher les mesures/gestes de sobriété sur les lieux de travail (espaces communs) (voir la dernière partie de ce document).

Inciter à des pratiques plus vertueuses tels que sur les déplacements domicile-travail : le forfait mobilité durable (vélo, covoiturage) a été voté le 3 octobre 2022 par le conseil municipal.

Un affichage dans l'ensemble des bâtiments de nos consommations/coûts et des gestes de sobriété est proposé (voir partie eco-gestes) pour favoriser l'appropriation des bons réflexes écologiques.

L'ensemble des habitants seront informés via nos supports de communication externe (kannadig, site internet, ...)

Il sera proposé à chaque association et/ou exploitant (école, ME ...) de désigner un référent sobriété énergétique capable d'expliquer et de fédérer sur le plan de sobriété, avec l'accompagnement de la collectivité (ex: formation ? rencontre régulière?)

Action 3 : installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Régulation et respect des consignes de température

Installation dans les bâtiments non équipés de dispositifs de régulation (à minima thermostats d'ambiance programmables)

Vérifier les consignes des chaufferies

Diagnostiquer les radiateurs (ex: limiter l'ouverture des robinets).

Installer/contrôler les sondes thermostatiques par bâtiments ou par salles, suivant les équipements, pour éviter les réglages/dérèglages par certains utilisateurs eux-mêmes.

Action 4 : réguler à 19°C les bâtiments publics occupés et en « hors gel » les bâtiments inoccupés

Cas général

Respecter la limite de chauffage à 19°C conformément au Code de l'Energie

Maintenir une température convenable selon le Code du travail

Limiter le recours individuel au radiateur électrique d'appoint (Ex. Rennes)

Mais ajuster en fonction des lieux et des publics

Ex : 19°C dans les bureaux et écoles, 21°C dans les crèches et les EPHAD, 14 °C dans les gymnases en période d'occupation (Ex. Nantes), 17°C les salles occupées de manière intermittente (= salles de réunion)

Locaux inoccupés :

Veiller à appliquer les règles inscrites dans le Code de l'Energie avec une température maximale de :

16°C max, pour une inoccupation de 24 à 48h

8 ° C max, pour une inoccupation supérieure

Programmer les chauffages en mode « hors gel » lorsqu'ils sont inoccupés pendant une longue période

Week-ends et nuits :

Revoir au plus juste la température (Ex. Cté de Communes du bassin Pompey -54)

Point de vigilance pour gérer la relance du chauffage le matin (relance humaine si absence de système de régulation)

RQ : Diminution de température vs « hors gel » → moins de pertes thermiques en « hors gel »

Ventilation des bâtiments - Centrales d'air /VMC

A régler sur horloge en fonction de l'occupation/inoccupation des locaux - soirs, week-ends, vacances scolaires (Ex. Cté de Communes du bassin Pompey - 54)

Système de chauffage

Calorifuger les réseaux dans les volumes non chauffés

Equilibrer en désembouer les réseaux pour une régulation plus fine

Isoler les chaudières et ballons d'eau chaude

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Principe d'application d'une température de 19° dans les bâtiments (16° en absence d'occupation)

Examiner les disparités selon les locaux (ex: en mairie, l'agent d'accueil est exposé aux courants d'air par la position « avancée » de son poste → étudier un modification de l'implantation et l'agencement de la banque d'accueil dans le cadre d'une rénovation).

Cas spécifique : MSP accueillant des publics dits « sensibles » ?

Le besoin sera à voir avec les praticiens qui paient les charges locatives.

Contrôler les VMC/CTA (en régie et/ou par entreprise, suivant les bâtiments et la complexité des équipements). Voir pour des horloges de programmation des vitesses.

Action 5 : Réduire l'intensité et les plages d'éclairage (cf Plan de sobriété national p°36 et suivantes publié le 6/10/22)

Eclairage public

Eteindre l'éclairage public entre 23h et 5h30, excepté sur les axes principaux et zones sensibles

Ex : Angoulême 22h30 – 6h00

RQ : impact sur la sécurité?

Plusieurs études ont démontré que l'extinction

- n'a pas d'incidence sur la criminalité, la violence et les cambriolages
- Permet de diminuer les petites incivilités (moins de rassemblement et tapages nocturnes)
- Permet de baisser le nombre d'accidents graves par la baisse de la vitesse en absence d'éclairage
- Sur les axes principaux, baisse globale de l'intensité lumineuse sur la période la plus calme de la nuit au moyen d'un variateur de flux ou de ballasts électroniques gradables

Eclairage des bâtiments/équipements

- Relamping des bâtiments en LED et remplacement des interrupteurs par des détecteurs de présence dans les espaces communs
- Réaliser une étude d'éclairage pour diminuer le nombre de points lumineux et optimiser les intensités lumineuses dans les espaces communs
- Décaler au maximum les activités extérieures se déroulant en nocturne

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Eclairage public

L'arrêté municipal du 10/10/2022, adopté après débat en conseil municipal le 3/10/22, fixe les horaires de l'éclairage public:

Période	Secteur de Milizac	Secteur de Guipronvel
Du 1 ^{er} septembre au 15 mai	Allumage : 6H30 Extinction : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche : 22H Samedi : 01h en centralité (voir localisation en annexe)	Allumage : 6H30 Extinction : chaque jour à 22H
Du 16 mai au 31 août	Eclairage exclusivement samedi jusqu'à 1H	Pas d'éclairage sur la période

Eclairage des bâtiments

- Poursuivre le remplacement par LED des éclairage de secours (BAES),
- Poursuivre la rénovation complète de l'éclairage des bâtiments ou équipements importants : plateaux sportifs en LED (SGM 2022/2023, Salle du Ponant 2023/2024), relamping locaux annexe (SGM 2022/23), projecteur du terrain principal du stade de Pen Ar Guear (2021)
- Détection de présence
- Variateur d'intensité, notamment dans les bureaux

Investissement pluriannuel

Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) afin de poursuivre le programme de passage en LED (actuellement 26% du parc), notamment en remplaçant les 200 points lumineux les plus énergivores

Action 6 : Former les agents à l'écoconduite et optimiser les déplacements

Former les agents à l'écoconduite et imposer une limitation de vitesse à 80 km/h sur route et 110km/h sur autoroute (signature d'une charte d'engagement de l'agent)

Stage d'écoconduite pour divers rappels : limiter la distance de freinage, le temps d'accélération, les vitesses excessives, éviter le transport de charge inutile (ex. Ville de Montgeron pour équipe de collecte des déchets et transports publics – 91)

Favoriser les réunions en visioconférence et téléphoniques et autoriser les déplacements de plus de 20 km en présentiel uniquement pour les réunions longues (> 1 journée) ou essentielles

Trajets domicile-travail : recenser et favoriser le covoiturage des agents

Envisager la possibilité du télétravail

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Incitations dans le cadre des déplacement domicile/travail
Adoption par délibération du 3 octobre 2022 du conseil municipal du Forfait Mobilités Durables (covoiturage, vélos)

Déplacements intra-communaux :
Achat d'un vélo électrique de service pour le responsable des services techniques (test au printemps 2023 par une location pour les autres services municipaux)

Stage d'écoconduite à programmer dans la formation des agents techniques et de police municipale.

Action 7 : Couper l'eau chaude sanitaire

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Couper l'eau chaude sanitaire des éviers, lavabos (y compris si possible dans les bâtiments sportifs), hors établissements scolaires et de santé

Limitier l'accès à certains équipements, douches notamment

Purger le réseau coupé pour éviter les dommages en cas de gel

Coupure de l'eau chaude pour les laves mains et lavabos, y compris à l'école et à la maison de l'enfance (sauf évidemment au restaurant scolaire)

Remplacer certains chauffe-eau pour les adapter au besoin (ex: certains ballons de chauffe eau sont trop grands)

Incitation à limiter la durée des douches à 3 minutes (le temps d'une chanson !), mais sans limiter l'usage des douches aux compétitions

Veiller au choix du matériel (ex: mieux vaut avoir 2 chauffe d'eau instantanés plutôt qu'un ballon tampon qui chauffe en continue)

Action 8 : Réduire la saison de chauffe

Fixer la saison de chauffe de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques.

A Rennes, pour les équipements sportifs :
mi-novembre à mi-avril

Supprimer le chauffage des gymnases, sauf pour les pratiques douces ou les publics sensibles (ex Lille : 14°C dans les salles de sport sauf salle où activités pieds nus 16°C)

Décaler certaines manifestations sportives en dehors des pic d'électricité et/ou les entraînements. Ne pas louer les salles de fêtes pendant l'hiver (ex Grand Angoulême)

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Pas de période prédéfinie de manière rigide: en fonction des prévisions météorologiques, le démarrage pourra être avancé en fonction des bâtiments et des usages, sans attendre nécessairement la reprise à la rentrée après les vacances de la Toussaint ou la coupure au début des vacances de Pâques (décision du Maire).

Généraliser les programmations par horloge lorsque l'utilisation est liée à un planning annuel

Principe de la minuterie pour les occupations ponctuelles (ex: salle de réunion).

Suppression du chauffage sur les plateaux sportifs, mais le maintenir dans les autres salles (ex: vestiaires, salles de pratiques douces, club house ...)

Pour la Maison de Santé Pluridisciplinaires, le démarrage et l'arrêt du chauffage seront définis avec les praticiens (besoin de la patientèle et charges locatives).

Plutôt que restreindre les périodes de location des salles des fêtes, revoir nos tarifs actuellement très bons marchés. Dissocier la température en fonction des zones (ex: température de 16° dans les couloirs et sanitaires).

Action 9 : Interdire l'usage des appareils électriques

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Interdire l'utilisation des chauffages d'appoints et des sèche-mains électriques

Mettre en place des gestions automatisées des prises électriques pour couper l'intégralité des appareils en veille (informatique, photocopieurs,...)

Localiser ces éventuels équipements et les faire retirer en expliquant la démarche globale.

Eteindre les PC informatiques (sauf serveur) et copieurs le soir
Généraliser la mise en veille dans la journée

Action 10 : Eteindre l'éclairage de monuments et les enseignes lumineuses

Décisions communales

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Eteindre l'éclairage des monuments et des façades des bâtiments publics en semaine

Le limiter jusqu'à 23h les vendredis et samedis

Faire respecter la législation relative à l'extinction des vitrines, des enseignes et des publicités lumineuses et élargir les plages d'extinction de 22h à 7h

Eteindre le panneau lumineux de communication municipale à 22H (consommation très faible des LED de cet équipement)

Engager une démarche de respect de la réglementation par les entreprises, voire de tendre vers une prise en compte des horaires d'extinction de l'éclairage public

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/publicites-enseignes-batiments-professionnels-quel-eclairage-nocturne>

PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

COMMUNIQUER SUR LES MESURES TECHNIQUES
& LES ECO-GESTES

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



**MILIZAC
GUIPRONVEL**

La déclinaison de ces recommandations, bâtiment par bâtiment

Les diapositives suivantes présentent, en complément des mesures techniques (ex: programmation des chaudières, détecteur de présence, réglage des VMC ...), des affichettes que nous pourrions apposer, bâtiment par bâtiment, pour informer et favoriser les éco-gestes (ex: durée de veille et extinction des équipements informatiques, photocopieurs ...).

Ces affichettes reprennent certains pictogrammes proposés par l'AMF.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le CIBLAGE
ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMUNICATION POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS

APPLICABLES DÈS MAINTENANT
EFFICACES DÈS CET HIVER

IDENTIFIER ET CIBLER
LES BÂTIMENTS INEFFICACES
à partir de factures ou d'estimations

MOBILISATION  FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	RÉGULATION  VERIFIER LES SYSTEMES DE RÉGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C  RESPECTER LE CODE DE L'ÉNERGIE ET RÉGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE  ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE  FORMER LES AGENTS À L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE  COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BÂTIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON  REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS  INTERDIRE L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS  ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

ACIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCÉ LE 30 AOÛT 2022

CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR PLUS

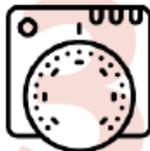
Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**
En votre absence, la température est réduite.

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE RÉGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

MOBILISATION



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**
En votre absence, la température est réduite.

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE RÉGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

MOBILISATION



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !

Limitons l'allumage des projecteurs aux phases de jeu.

Limitons la durée des douches chaudes à 3 min.

Fermons les portes et les fenêtres des bâtiments,
la ventilation assure le renouvellement de l'air.

En votre absence, la température est réduite.

EAU CHAUDE



COUPER L'EAU CHAUDE

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

MOBILISATION



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !
Le chauffage est coupé sur les plateaux sportifs,
mais maintenu dans les autres salles
(ex: vestiaires, salles de pratiques douces, club house ...)
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**
Limitons la durée des douches à 3 min.

EAU CHAUDE



COUPER L'EAU CHAUDE

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

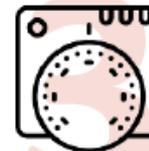
Affiché le **MOBILISATION**

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Avant le chantier de rénovation thermique prévu en 2023,
aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !
Le chauffage est coupé sur les plateaux sportifs,
mais maintenu dans les autres salles
(ex: vestiaires, salles de pratiques douces, club house ...)
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air. Eteignons les lumières inutiles!
Limitons la durée des douches à 3 min.
En votre absence, la température est réduite.

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

Cet équipement a fait l'objet d'une rénovation thermique en 2022/23 pour réduire les consommations énergétiques (gain énergétique théorique de 67 % ; passage du classement énergétique de G à D; investissement de 1,25 M d'€ HT).

Aidez-nous à poursuivre cet objectif écologique et financier !

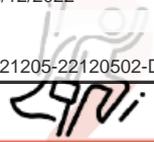
Le chauffage est coupé sur les plateaux sportifs, mais maintenu dans les autres salles

(ex: vestiaires, salles de pratiques douces, club house ...)

Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**

Limitons la durée des douches à 3 min.

En votre absence, la température est réduite.



EAU CHAUDE



COUPER L'EAU CHAUDE

**FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER**
un référent « sobriété » par service

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



**REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS**

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier
pour la planète et le bien des générations futures!
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air dans le respect du protocole sanitaire.
Eteignons les lumières inutiles!
En votre absence, la température est réduite.

ECLAIRAGE



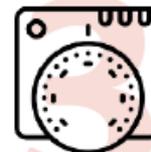
ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier
pour la planète et le bien des générations futures!
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air dans le respect du protocole sanitaire.
Eteignons les lumières inutiles!
En votre absence, la température est réduite.

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre
Pour limiter les consommations énergétiques.
Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !
Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air dans le respect du protocole sanitaire.
**Eteignons les lumières inutiles, mettons en veille
et éteignons les matériels informatiques !**
En votre absence, la température est réduite.

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES

DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

Dans cet édifice religieux, diverses mesures sont à l'œuvre pour limiter les consommations énergétiques.

Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !

Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**

En votre absence, la température est réduite.

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre

Pour limiter les consommations énergétiques.

Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !

Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure

le renouvellement de l'air dans le respect du protocole sanitaire.

Eteignons les lumières inutiles!

Limitons l'usage de la messagerie, utilisons la fonction de veille et éteignons l'informatique !

En votre absence, la température est réduite.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

MOBILISATION

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



**FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service**

ECLAIRAGE



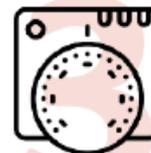
ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



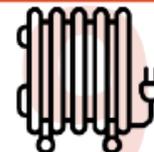
**REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS**

RÉGULATION



**VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation**

ÉQUIPEMENTS



**INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains**

Les services techniques sont en première ligne pour détecter les anomalies, les traiter et optimiser le fonctionnement des bâtiments municipaux afin de limiter les consommations énergétiques.

Votre action est essentielle !

Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**

Au volant, réduisons la vitesse!

Limitons les déplacements et l'usage individuel d'un engin ou véhicule!

ECLAIRAGE



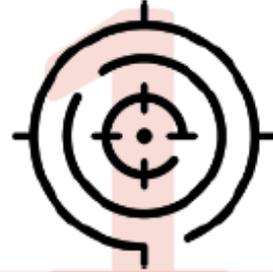
ETEINDRE L'ECLAIRAGE

SAISON



**REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS**

CIBLAGE



**IDENTIFIER ET CIBLER
LES BATIMENTS INEFFICACES**

RÉGULATION



**VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation**

ÉCO CONDUITE



**FORMER LES AGENTS
A L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER
la vitesse maximale de conduite**

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

MOBILISATION



**FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service**

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre

Pour limiter les consommations énergétiques,
sans nuire au confort des patients.

Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier !

Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure
le renouvellement de l'air. **Eteignons les lumières inutiles!**

En votre absence, la température est réduite.

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES

DE REGULATION DE CHAUFFAGE

et s'assurer de leur bonne utilisation

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE



**FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service**

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE

**D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains**

Conclusion provisoire:

Le présent document de travail sera communiqué aux commissions compétentes (environnement, bâtiment, associations, enfance-jeunesse, finances ...) pour amendement. Puis, il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal. Après adoption, il pourra être diffusé sur le site internet <https://www.milizac-guipronvel.bzh/> et faire l'objet de réunions d'information sur les mesures techniques adoptées et de sensibilisation sur les écogestes.

Durant cette période, les services techniques poursuivront l'étude et la mise en œuvre, bâtiment par bâtiment, de certaines mesures d'urgence (ex: vérification des réglages de chaufferie, demandes de devis ...).

A l'issue d'un délai qui pourra être défini en conseil municipal, une évaluation sera conduite avec l'appui d'Ener'gence afin de mesurer les impacts en termes de consommations, de coûts et d'usages. En fonction de cette évaluation globale, des corrections de trajectoires pourront être décidées (ex: nouveaux horaires de l'éclairage public, gestion différenciée des horloges/minuteriers du chauffage ...).

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-200062974-20221205-22120502-DE

